

RÈGLEMENT 5ème HACKATHON HUMAN2SPORT

« Sport, culture, patrimoine et territoire : terrain d'engagement de tous les publics ? »

Du 19 au 21 octobre 2022

Remise des prix les 9 et 10 novembre 2022

Article 1 – Organismes du hackathon Human2Sport

Human2Sport, est né sous l'impulsion de plusieurs entités signataires d'une « convention de coopération pour innover et expérimenter dans le domaine du digital au bénéfice des publics de spectacles sportifs » (2017/2020). Human2Sport (ci-après « l'Organisateur ») propriété exclusive de Plaine Commune depuis 2021, vise à faire du territoire de Plaine Commune la plateforme de l'innovation et d'expérimentations pour renouveler l'expérience spectateur valide ou en situation de handicap dans le domaine du sport, notamment autour du stade connecté. Les expérimentations pourront être élargies au secteur du Live Entertainment (spectacles vivants, concerts...).

Article 2 – Objet du hackathon Human2Sport

Un hackathon est un événement en temps limité, au cours duquel des équipes (étudiants et/ou professionnels) aidées par des mentors-experts vont penser puis développer des prototypes.

Le thème du hackathon de cette 5ème édition est :

« Sport, culture, patrimoine et territoire : terrain d'engagement de tous les publics ? »

L'objectif de l'Organisateur est de faire émerger des idées ou prototypes fonctionnels pour renouveler l'expérience du spectateur, sur place (stade connecté, aréna) ou à distance, en prenant en compte l'intégralité de son parcours, de l'achat des billets jusqu'au partage des moments forts et du post-événement.

Le jury sera particulièrement attentif aux travaux des équipes qui incluront les valeurs de Human2Sport notamment :

- **Inclusivité** : favoriser l'inclusion sociale et numérique en prenant en compte les contraintes de prix, d'éloignement et d'accessibilité.
- **Accessibilité** : encourager les démarches d'innovation visant à prendre en compte les handicaps afin de proposer une expérience améliorée des spectacles sportifs.

Article 3 – Conditions et modalités de participation au hackathon Human2Sport

3.1 – Conditions d'inscription

Le hackathon est ouvert à toute personne âgée d'au moins dix-huit ans (ou ayant une autorisation parentale et/ou sous la supervision d'un professeur dans le cadre d'une activité sur le temps scolaire), dans la limite des places disponibles. Toute inscription individuelle par un mineur est interdite.

Les organisateurs sont attachés à l'émergence de profils féminins dans l'innovation au service de tous. Les équipes qui concourent au titre de ce nouvel hackathon seront composées idéalement, à parité, d'hommes et de femmes.



Au regard des valeurs du hackathon, les connaissances et retours d'expériences émanant de personnes (ou de représentants de collectifs) en situation de handicap seront valorisés dans chacune des équipes.

Chaque participant doit remplir un formulaire d'inscription, disponible sur le site internet de l'événement, à l'URL suivante:

<http://www.human2sport.com/inscription>

L'inscription est individuelle. La clôture des inscriptions aura lieu le vendredi 14 octobre 2022 à minuit.

3.2 – Conditions de participation

Le hackathon Human2Sport aura lieu les 19, 20 et 21 octobre 2022 au Campus Condorcet : 8, cour des Humanités 93322 Aubervilliers

Les locaux seront accessibles le 19 octobre de 8h30 à 18h00 ; le 20 octobre de 8h30 à 18h00 ; et le 21 octobre de 8h30 à 18h00.

L'accès sera soumis au respect des mesures sanitaires en vigueur au moment du hackathon.

Les participants seront installés dans des espaces dédiés.

Les participants recevront les informations pratiques quelques jours avant le début du hackathon.

Les mentors seront présents durant les 3 jours de compétition.

En cas de mesures sanitaires qui ne permettraient pas la tenue en présentiel du hackathon, celui-ci se tiendrait sur une plateforme en ligne et les participants inscrits et validés recevraient un lien avec identifiant et mot de passe personnel par messagerie.



Ces identifiants sont personnels et inaccessibles. La présence d'au moins un participant par équipe sur la plateforme en-ligne du hackathon lors des rendez-vous avec les mentors ou le jury est obligatoire.

Chaque participant devra se présenter avec son propre matériel (ordinateurs et logiciels). Le participant reste seul responsable de son matériel pendant toute la durée du hackathon.

L'inscription au hackathon Human2Sport est gratuite pour les participants.

Les participants sont informés que les dépenses et autres frais afférents à leur participation au hackathon, et notamment les déplacements et hébergements éventuels ne sont pas pris en charge par Human2Sport. Ces éventuelles dépenses et autres frais resteront à la charge exclusive des participants.

Article 4 – Déroulement du Hackathon

L'événement se déroule du mercredi 19 octobre 2022 à 8h30 au vendredi 21 octobre 2022 et se termine à la remise des Prix, dans le cadre du salon SATIS-Screen4All (9 et 10 novembre 2022). Un calendrier détaillé de l'événement sera mis à la disposition des participants. Le programme à jour de rédaction du présent règlement est le suivant :

Lundi 17 octobre 2022 (au plus tard)

- Annonce des équipes et des modalités d'accès au Campus Condorcet par courriel.

Mercredi 19 octobre 2022

- 8h30 : Accueil des participants
- 1ère phase d'itération



- 18h00 : Clôture de la 1ère journée (les participants ne peuvent pas rester sur place)

Jeudi 20 octobre 2022

- 8h30 : 2ème phase d'itération
- Présentation de l'avancée des projets devant les mentors
- 18h00 : Clôture de la 2ème journée (les participants ne peuvent pas rester sur place)

Vendredi 21 octobre 2022

- 8h30 : Finalisation des idées, projets ou prototypes
- 9h30 : Entraînement aux pitches (oraux blancs)
- 13h30-17h30 : Présentation des projets et/ou prototypes devant le jury aux Docks.
- 17h30-18h15 : Délibération du jury
- 18h15-18h30 : Annonce des équipes lauréates



Mercredi 9 novembre 2022 ou le jeudi 10 novembre 2022. Fin de journée.

- Horaire défini ultérieurement
- Pitch public pour les lauréats / les autres participants sont invités à la conférence.
- Cérémonie de remise des prix sur le salon SATIS SCREEN4ALL en présence d'un parterre de professionnels.

Article 5 – Mises à disposition de moyens techniques et humains à destination des participants

Human2Sport et ses partenaires mettront à disposition des participants : une connexion WiFi haut débit, accessible dans l'ensemble des salles dédiées aux équipes ; des prises de courant électrique ; un catering (restauration) pendant des plages horaires définies par l'organisateur.

Human2Sport et ses partenaires engageront des mentors, experts spécialistes du sport, du digital, de l'entrepreneuriat, de l'accessibilité, de l'éco-responsabilité, de l'art de l'éloquence, et autres expertises indispensables afin de coacher et conseiller les équipes participantes.

Article 6 – Droits de propriété intellectuelle

Le participant déclare et garantit disposer de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle afférents aux créations constitutives du projet qu'il réalise dans le cadre du hackathon Human2Sport et à sa documentation. Il est dûment autorisé à agir au nom et pour le compte du ou des autres titulaires des droits sur ce projet et sur sa documentation afférente. Le participant garantit Human2Sport et ses partenaires contre tout recours de tiers à cet égard et reconnaît être informé qu'il sera tenu pour seul responsable en cas de violation de la présente obligation de garantie.



L'utilisation d'un élément de tiers s'effectuera sous la seule responsabilité des participants. Tout élément de tiers, y compris les logiciels libres, devra être identifié clairement avec leur version, les termes de licence applicable et tout autre détail concernant leur utilisation.

Chaque création exécutée dans le cadre du hackathon, dans laquelle interviennent plusieurs participants, constitue une œuvre de collaboration au sens de l'article L113-2 alinéa 1 du Code de la Propriété intellectuelle. Ni Human2Sport, ni ses partenaires n'acquièrent aucun droit de propriété sur les contenus créés par les participants. Cela inclut notamment leurs contributions écrites, illustratives, leurs vidéos, leurs documents, leurs développements, leurs données personnelles et plus généralement toutes informations publiées par leurs soins sur tous les supports durant leur participation au hackathon. Toutefois, les participants peuvent proposer à Human2Sport et/ou ses partenaires d'en acquérir les droits aux fins d'exploitation commerciale. Dans cette hypothèse, les parties devront formaliser cette cession dans le cadre d'un accord ad hoc.

Article 7 – Présentation des projets

Dans la matinée du dernier jour du hackathon (vendredi 21 octobre 2022) les équipes devront terminer leurs travaux. Les participants disposeront alors de 4 minutes pour présenter leur projet et/ou prototype sous la forme d'une présentation orale courte (ou « pitch »), puis devront répondre durant 4 minutes aux questions et remarques du jury. Les participants pourront s'appuyer sur une présentation libre de types slides, vidéo, maquette ou et/ou tout support qu'ils jugeront utiles, ou présenter un prototype. Chaque équipe finaliste désignera au moins un membre en charge de la présentation du projet, lors de la restitution finale qui aura lieu au salon SATIS-Screen4All.

Article 8 – Critères d'évaluation des projets

Le jury du hackathon Human2Sport (ci-après désigné « le jury ») choisira les projets qu'il estimera répondre le mieux aux critères d'évaluation attendus au regard de la thématique du hackathon (« Sport, culture, patrimoine et territoire : terrain d'engagement de tous les publics ? »). Le jury rassemblera les représentants de Plaine Commune et des partenaires. Le jury évaluera les projets en fonction notamment de leur originalité, leur adéquation aux attentes et valeurs de Human2Sport, leur faisabilité sur le territoire, la qualité des travaux effectués durant le hackathon et la présentation orale courte (« pitch »). Le jury est souverain et ne motive pas ses décisions.

Article 9 – Prix et récompenses

Les prix seront attribués par le jury à la discrétion des dotations des partenaires (L'Université Paris 8 et L'Université Sorbonne Paris Nord, Onepoint à date de rédaction du présent règlement).

Article 10 – Garanties et responsabilités

Le participant s'engage à fournir, dans son formulaire d'inscription au hackathon des informations réelles le concernant. Les participants s'engagent également à respecter les consignes de circulation dans les espaces dédiés, ainsi que les consignes de sécurité et les mesures sanitaires qui leur seront indiquées par l'Organisateur, pendant toute la durée du hackathon. Les participants renoncent à tout recours dirigé contre Human2Sport et portant sur les conditions d'organisation du hackathon, son déroulement ainsi que ses résultats. Les participants sont seuls responsables des dommages causés par eux ou par leurs matériels à des biens ou à des personnes dans



le cadre du hackathon et se chargent de la couverture de leurs risques par leur propre assurance. Human2Sport se réserve le droit d'exclure de la participation au présent hackathon toute personne troublant son déroulement.

Article 11 – Autorisation de réutilisation non commerciale de l'image et des interventions des participants

Tout participant au hackathon autorise Human2Sport à réaliser des photos ainsi que des enregistrements sonores et/ou audiovisuels (ci-après désignés « les enregistrements ») de son image et des interventions orales qu'il pourra réaliser durant l'événement. Il cède gracieusement à Human2Sport, au titre de son droit à l'image et de son droit d'auteur sur ses interventions, le droit de reproduire et de représenter son image et ses interventions par voie de photos et d'enregistrements à des fins non commerciales.

Tout participant, notamment les lauréats, autorise Human2Sport à utiliser sa photo, sa bio et ses liens vers son compte LinkedIn et Twitter, afin de les insérer dans la page "Le Club" du site internet du Human2Sport (url : <https://www.human2sport.com/leclub/>)

Article 12 – Traitement des données à caractère personnel des participants

Les informations à caractère personnel des candidats recueillies dans le cadre du hackathon Human2Sport sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'envoi d'informations pratiques relatives à l'organisation du hackathon. Une fois le hackathon terminé, toutes les données à caractère personnel relatives aux participants du hackathon seront conservées par l'Organisateur durant une période de trois ans.

Conformément au règlement en vigueur, issue de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, dit « RGPD », le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement des données à caractère

personnel qui le concernent, ainsi qu'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité des données.

Il dispose également d'un droit d'opposition pour motif légitime au traitement des données le concernant. Ce droit d'opposition peut être exercé sans motif légitime lorsqu'il s'agit de finalités de prospection commerciale. Il dispose aussi du droit de retirer son consentement à tout moment.

Pour exercer l'un de ces droits, le participant doit s'adresser par écrit à l'adresse suivante :

Human2Sport – Plaine Commune
21, avenue Jules-Rimet
93218 Saint-Denis Cedex

en indiquant ses prénoms, nom, email. Les participants doivent prouver leur identité et préciser la raison pour laquelle ils souhaitent exercer ces droits.

Les participants au hackathon dont les projets auront été sélectionnés comme les meilleurs par le jury autorisent Human2Sport et ses partenaires, à titre gratuit, à utiliser et à diffuser leurs prénoms, noms ou pseudonymes sur les sites internet et les réseaux sociaux de Human2Sport et de ses partenaires.

Article 13 – Accessibilité au règlement du hackathon

Le présent règlement pourra être adressé par courriel à toute personne en faisant la demande, avant la clôture des inscriptions. Le règlement sera accessible sur le site Human2Sport.com et également affiché dans les espaces du hackathon, et ce pendant toute la durée de l'événement.



Article 14 – Loi applicable

Le présent règlement est soumis au droit français. Pour les questions non réglées par le règlement, ainsi que pour son application, son exécution et l'interprétation de son régime général, le droit français s'applique. Le fait de s'inscrire et de participer au hackathon Human2Sport implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Date du présent règlement : 16 juin 2022